



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N° 23-066

Aménagement des carrefours et mise en valeur urbaine et paysagère du boulevard Bad Bruckenau

**Lot n° 1 – Terrassements – voirie – réseau EP - signalisation
EUROVIA ATLANTIQUE**

**Lot n° 2 – Espaces verts
JAULIN PAYSAGES**

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 140-22 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDÉRANT la consultation intitulée « Aménagement des carrefours et mise en valeur urbaine et paysagère du boulevard Bad Bruckenau – lots n° 1 et 2 », lancée selon la procédure adaptée, publiée, en date du 9 février 2023, sur le BOAMP et le profil acheteur AWS,

CONSIDÉRANT les treize propositions dématérialisées reçues dans le délai imparti, dont sept relatives au lot 1 et six relatives au lot 2, ainsi que l'analyse des candidatures et des offres, réalisée par la maîtrise d'oeuvre, 2LM, soumise à la commission consultative des marchés publics, réunie le 7 avril 2023,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de travaux d'aménagement des carrefours et de mise en valeur urbaine et paysagère du boulevard Bad Bruckenau, conformément au tableau ci-dessous :

N° lot	Intitulé lot	Attributaire	Montant ht
1	Terrassements – voirie – réseau EP - signalisation	EUROVIA ATLANTIQUE 3 rue de la Métallurgie BP 20215 44472 Carquefou cedex N° SIRET : 412 397 234 00029	Conformément aux prix unitaires du BPU Montant du DQE non contractuel 359 773,05 € après négociation
2	Espaces verts	JAULIN PAYSAGES Chemin des Gruellières 44470 Carquefou N° SIRET : 892 168 741 00015	Conformément aux prix unitaires du BPU Montant du DQE non contractuel 209 523,05 €
		TOTAL DQE € HT	569 296,10
		TVA 20%	113 859,22
		TOTAL DQE € TTC	683 155,32

Article 2 : Les prix du marché sont fermes et actualisables.

Article 3 : Le délai global d'exécution des travaux est fixé à 10 mois à compter de l'ordre de service de démarrage, tous lots confondus.

Article 4 : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon,
le 11 mai 2023
Le Maire
Rémy ORHON



Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.